

COMMUNE DE NOVALAISE  
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA REVISION DU PLU  
DU 28/01/2020 AU 28/02/2020  
AVIS DE FNE SAVOIE

La commune de Novalaise voit sa population s'accroître : 1956 habitants en 2010, 2131 en 2017 soit une augmentation de 9%. Il est probable que la pression démographique continuera à s'exercer dans les années à venir et le PLU est amené à tenir compte de cet accroissement.

Par ailleurs, la commune de Novalaise atteint, au sud, le lac d'Aiguebelette. Sur 1 km environ les rives du lac sont sur le territoire de Novalaise. Il s'agit d'une rive déjà fortement urbanisée avec une base d'aviron et des constructions.

Le lac d'Aiguebelette a été classé en Réserve Naturelle Régionale le 6/03/2015. La RNR s'étend sur 844 ha en comprenant les falaises de l'Épine.

Enfin, dans le cadre d'un relief contraint par le massif de l'Épine, des problèmes de circulation existent. L'eau potable devient rare en période de sécheresse et de nombreuses collectivités sont alimentées par l'eau du lac d'Aiguebelette.

Le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard, approuvé en 2014, prévoit notamment « la protection des habitats et des espèces protégées », « le développement maîtrisé des activités et de l'urbanisme ». Et les plages du lac d'Aiguebelette font partie des « espaces naturels du territoire constituant des réservoirs de biodiversité » (SCOT Avant-Pays Savoyard – Evaluation Environnementale – septembre 2013)

## RIVES DU LAC D'AIGUEBELETTE

---

Le projet de PLU de Novalaise reprend ces orientations en demandant (page 114 du rapport de présentation) « l'affichage des berges du lac en zone humide à protéger ».

Mais en fait le PLU classe en zone Nt et Nth les rives du lac d'Aiguebelette ce qui permet des constructions et extensions touristiques y compris par exemple la création d'un port.

FNE Savoie demande que **la rive du lac d'Aiguebelette soit classée en zone N stricte** ne permettant aucune construction nouvelle.

## DEPLACEMENTS

---

La zone d'urbanisation s'est fortement étendue ce qui amène un accroissement des déplacements souvent motorisés.

Le PLU de Novalaise doit, dans ces conditions, **privilégier les déplacements doux** (marche, vélo...) afin de réduire les pollutions et les risques.

Il est nécessaire alors de :

- ne pas prévoir de nouvelles voies dans le quartier de la Fatta en direction de Yenne,

### France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

[www.fne-aura.org/savoie](http://www.fne-aura.org/savoie)

- d'aménager une liaison piétonne et cyclable interdite aux véhicules motorisés, entre Novalaise et Nances,
- de développer les pistes cyclables et de construire des trottoirs dans les zones urbanisées.

## EAU

---

Le changement climatique amène des sécheresses d'été.

Aussi le PLU pourrait préconiser :

- des réservoirs d'eau pluviale dans toutes les nouvelles constructions , l'eau stockée étant destinée aux sanitaires ou à l'arrosage,
- l'interdiction de piscines dans les nouvelles constructions car elles sont consommatrices d'eau, elles marquent le paysage et peuvent polluer au moment de la vidange. Et le lac à proximité permet la baignade.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

---

Les nouvelles constructions devraient appliquer plus que la norme (déjà ancienne) RT 2012, en ce qui concerne l'isolation.

Les espaces verts (y compris jardins), les grands arbres, les haies, les zones boisées sont autant de zones de fraîcheur en période de canicule, et à ce titre, le PLU se doit de les protéger en les classant le plus souvent en zone N. Ils constituent souvent des **corridors écologiques**.

FNE Savoie demande donc pour les différents points ci-dessus : bords du lac, déplacements, eau, changement climatique, des modifications du PLU mis à l'enquête.

Pour FNE Savoie,  
André Collas,  
Administrateur.



### **France Nature Environnement Savoie**

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

**[www.fne-aura.org/savoie](http://www.fne-aura.org/savoie)**